



Un parc public à l'ombre de Friglâne Privilège pour les promoteurs ou cadeau à la population ?

Le Collectif Qualité de Vie Beaumont-Vignettaz, qui collabore avec l'Association de quartier (AIQBVM), a organisé le jeudi 24.2.2022 une soirée d'information sur le projet du Parc du Vallon avec le concours du Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Fribourg. De nombreuses participantes et participants ont pu poser leurs questions et transmettre leurs préoccupations à la Conseillère Communale, Madame Andréa Burgener-Woeffray ainsi qu'à Monsieur Enrico Slongo, architecte de Ville.

La présentation de ce projet de Parc, situé entre la friche Friglâne et l'école de la Vignettaz, au pied des immeubles de la Rte du Châtelet (2-4-8), a rencontré un grand intérêt. Elle a permis un échange avec les représentant-e-s des autorités et l'architecte paysagiste, qui a expliqué les modifications qui seront apportées au parc existant.

Le Collectif, non seulement sensible au sort des 11 arbres actuels qui seraient abattus, perçoit la modification de ce parc privé en parc public, comme une discrimination à questionner : le projet Friglâne préserve un usage privé de ses futurs aménagements extérieurs, qui seront réservés aux nouveaux/elles résident-e-s, tout en « annexant » le Parc du Vallon, actuellement à usage des locataires des immeubles de la Rte du Châtelet 2-4-8, pour en faire un parc public.

La discussion a mis en lumière cette inégalité de traitement : les habitant-e-s actuel-le-s de la Rte du Châtelet sont dessaisi-e-s de leur parc, qui devient public (avec risques de probables nuisances) alors que les 700 hypothétiques habitant-e-s du projet immobilier Friglâne, bénéficieront d'espaces extérieurs aménagés de jeux, à usage privé, mais avec un droit de passage.

Le Collectif déplore aussi qu'aucune étude n'a été entreprise pour accompagner ce projet afin d'anticiper les conséquences possibles, notamment sanitaires et sociales que la transformation d'un parc privé en un parc public va engendrer. Une habitante de longue date, vivant dans un appartement jouxtant le futur parc rendu public, a transmis ses préoccupations et évoqué, par comparaison, les nuisances et difficultés que le parc du Domino fait subir au voisinage tout au long de l'année (et non seulement le weekend). Sa citation que « sa chambre à coucher se trouverait quasiment dans le parc » a fait mouche. L'argument que la police pouvait intervenir en cas de nuisances liées au bruit, déprédations et à la gestion des déchets a peu convaincu la salle, au vu des expériences du Parc du Domino et de celui des Grand-Places. Un « cadeau de la Ville pour la population » qui pourrait rapidement se transformer en cauchemar pour le voisinage direct.

C'est pourquoi, le Collectif ne partage pas l'appréciation des autorités que cette transformation en parc public représente un « deal gagnant » pour la Ville de Fribourg. Il reste une zone d'ombre concernant les raisons pour lesquelles le Consortium Friglâne (soit la Caisse de pension de la Raiffeisen et l'Helvetia Assurances Vie) prend en charge la totalité des frais pour la transformation du Parc du Vallon qui sont estimés à environ 1.3 million de francs¹. La Ville qui assumera les frais d'entretien du parc après sa transformation, n'a pas articulé de montant (à charge des contribuables) ; elle n'a pas précisé non plus si les frais d'éclairage public seraient aussi à charge de la commune.

Le Collectif se réjouit de pouvoir consulter la convention établie entre le Consortium Rte de la Glâne, la Generali Assurances, la Caisse de pension de la Mobilière et la Ville de Fribourg pour se forger sa propre opinion en toute transparence et informer les habitant-e-s.



Il réitère la nécessité d'un projet de « Parc global », réunissant avec un même statut (usage public), autant le Parc du Vallon que les aménagements extérieurs prévus du projet Friglâne ; il réaffirme sa disponibilité à collaborer à la mise en place d'une démarche participative permettant de prendre vraiment en compte les perspectives et les besoins des habitantes et habitants (seniors, personnes à mobilité réduite, population interculturelle, jeunes et enfants) qui habitent notamment la Rte du Châtelet. Ce n'est pas le jardin triangulaire pensé par le paysagiste genevois - dont la plus-value semble faible au contraire des nuisances - qui remplacera le vrai débat citoyen autour d'un futur parc public. Un « cadeau de la Ville pour la population » qui pourrait rapidement se transformer en cauchemar pour le voisinage direct.

Bien que conscient des nombreuses questions tant juridiques que sociales non résolues, le Collectif a décidé de ne pas faire opposition à ce projet lors de la mise à l'enquête, mais continuera à chercher un réel dialogue avec la Ville et les promoteurs de Friglâne.

Pour le Collectif Qualité de Vie Beaumont Vignettaz

Georges Neuhaus (079 567 75 50)

Marie-Claire Rey Baeriswyl (079 462 39 84)